



Rapport du Conseil synodal

sur

« la dissolution de la paroisse de
Colombier-Vullierens »

soumis au Synode
les 17 et 18 juin 2011

Décision du Conseil synodal
du 3 mai 2011

Résumé:

Depuis sa constitution en 2000, la paroisse de Colombier-Vullierens a toujours peiné à trouver son unité. Compte tenu de la récente fusion des communes de St-Saphorin et de Colombier avec les communes d'Echichens et de Monnaz et du processus en cours de diminution du nombre des régions, la paroisse a demandé sa dissolution et le rattachement des communes qui la composent aux trois paroisses voisines.

Le Conseil synodal recommande au Synode d'adopter les décisions suivantes effectives au 01.01.2012 :

- la dissolution de la paroisse de Colombier-Vullierens
- le rattachement des trois communes de Vullierens, Romanel et Aclens à la paroisse de Lonay-Préverenges
- le rattachement des communes de Colombier et de St-Saphorin à la paroisse de Morges
- le rattachement de la commune de Clarmont à la paroisse du Pied du Jura

Historique

L'actuelle paroisse de Colombier-Vullierens a été constituée à **Eglise AVenir** en 2000 ; elle résulte de la fusion des anciennes paroisses de **Vullierens** d'une part (composée des communes d'Aclens, Romanel, Vullierens) et de **Colombier** d'autre part (composée des communes de Colombier, St-Saphorin, Clarmont).

La consultation des anciens règlements du Conseil d'Etat « déterminant la circonscription des paroisses et des arrondissements ecclésiastiques » nous montre que la paroisse de Vullierens faisait partie du 4^{ème} arrondissement ¹ jusqu'en 1990, année où elle a été rattachée au 3^{ème} arrondissement ². Cette évolution révèle que l'orientation des communes de l'ancienne paroisse de Vullierens s'est progressivement tournée vers l'arc lémanique.

En 2000, la fusion des paroisses de Colombier et de Vullierens confirmait cette tendance quand bien même les communes de Vullierens et d'Aclens sont toujours rattachées au groupement scolaire de Cossonay.

Malgré tout le travail du conseil et du pasteur de la nouvelle paroisse de Colombier-Vullierens, celle-ci a toujours peiné à trouver son unité. De plus, la récente fusion des communes de St-Saphorin et de Colombier avec les communes d'Echichens et Monnaz accentue encore la division de la paroisse puisque celles-ci sont paroissialement rattachées à Morges.

¹ Le 4^{ème} arrondissement correspondait globalement aux actuelles régions 5 (La Venoge) et 6 (Joux-Orbe)

² Le 3^{ème} arrondissement correspondait aux actuelles régions 1 (Ouest-Vaudois), 2 (Promenthouse) et 3 (La Morges)

Un long processus de réflexion

Sur la base de ce constat, le conseil paroissial a pris l'initiative de contacter le Conseil synodal en juin 2010 afin de réfléchir à cette question. Plusieurs rencontres d'un représentant du Conseil synodal et d'un représentant du conseil régional avec le conseil paroissial, les réponses unanimes de toutes les municipalités consultées par écrit, ont permis au conseil paroissial d'arrêter sa position, à savoir :

- Le rattachement de la commune de Clarmont à la paroisse du Pied du Jura,
- Le rattachement des communes d'Aclens, de Romanel et de Vullierens (qui formaient ensemble l'ancienne paroisse de Vullierens) à la paroisse de Lonay-Préverenges,
- Le rattachement des communes de Colombier et de St-Saphorin à la paroisse de Morges. Il est à relever que les communes de Monnaz et Echichens qui formeront avec Colombier et St-Saphorin la future commune d'Echichens dès juillet 2011 font déjà partie de la paroisse de Morges depuis EAV.

Cette première intention du conseil paroissial – soutenu par le conseil régional – devait être présentée à l'ensemble de la région le 2 octobre et lors d'une assemblée paroissiale extraordinaire le 14 octobre 2010, dans la perspective d'un vote lors de l'assemblée ordinaire d'automne.

Ce faisant, l'assemblée paroissiale a décidé le dimanche 21 novembre 2010 à la quasi unanimité de demander au Conseil synodal de soumettre au Synode sa dissolution.

Par contre, face à un conseil paroissial hésitant, l'assemblée paroissiale s'est montrée finalement plus favorable à un rattachement des communes d'Aclens, Romanel et Vullierens à la grande paroisse de Morges; l'idée majoritaire étant d'une part d'éviter la coupure d'avec les communes de Colombier et St-Saphorin (malgré la dissolution souhaitée de la paroisse !), et d'autre part de suivre la logique d'attraction du pôle régional.

Cette solution, qui revenait quasiment à fusionner l'ensemble de l'actuelle paroisse de Colombier-Vullierens (sauf la commune de Clarmont) à la paroisse de Morges – déjà la plus grande de la région – est très vite apparue impraticable tant aux conseils paroissial, régional que synodal. Aussi, il a été décidé de ne pas retenir le résultat de ce vote indicatif, vraisemblablement plus émotionnel que raisonnable.

La rencontre régionale du 2 octobre ayant été supprimée, une table ronde réunissant les paroisses voisines de Morges et de Lonay-Préverenges a été finalement convoquée par le conseil régional le jeudi 2 décembre 2010 afin d'essayer de trouver un consensus avant que le rapport du Conseil synodal ne soit bouclé. Les partenaires, conscients de l'importance de faire avancer le dossier mais soucieux de ne pas précipiter une décision d'importance, ont choisi de reprendre la question dans chacun des conseils à la lumière des scénarii qui seraient proposés par le conseil régional.

En janvier 2011, chaque conseil paroissial a pris le temps d'étudier la question. Le 2 février, dans une séance convoquée à l'initiative du conseil régional, les délégués de chaque conseil ont partagé leurs conclusions. Toutes les paroisses concernées ont exprimé leur adhésion au premier scénario qui avait été envisagé, à savoir :

- le rattachement des trois communes de l'ancienne paroisse de Vullierens (Vullierens, Romanel et Aclens) à la paroisse de Lonay-Préverenges
- le rattachement des communes de Colombier et de St-Saphorin (et donc de toute la future commune d'Echichens) à la paroisse de Morges
- le rattachement de la commune de Clarmont à la paroisse du Pied du Jura.

La question des dotations

Cette belle unanimité était pourtant le résultat d'un compromis liant la question de la répartition des communes de l'actuelle paroisse de Colombier-Vullierens sur les paroisses voisines au projet régional de réduction de dotations à horizon 2018.

Dès lors, au vu des délais et de cette cautèle, le Conseil synodal a renoncé à présenter son rapport sur la dissolution de la paroisse de Colombier-Vullierens au Synode de février 2011 et a décidé d'attendre la présentation du dit projet pour se prononcer.

Or le dit projet régional – remis en mars 2011 - prévoyait l'octroi de 3 EPT à la paroisse de Lonay-Préverenges à horizon 2018 au détriment d'un mi-temps régional, ce en contradiction avec les règles définies par le Conseil synodal pour la gestion des dotations des régions. Le 22 mars 2011, le projet a été refusé par le Conseil synodal, ce qui remettait en question la solution esquissée.

En effet, il est évident que les paroisses de Morges et de Lonay-Préverenges, en reprenant chacune à peu près la moitié de l'actuelle paroisse de Colombier-Vullierens, doivent également hériter chacune d'un mi-temps supplémentaire de la dotation régionale arrêtée en 2010. Ainsi, les dotations 2010 seraient corrigées de la manière suivante :

| | |
|---|---------------|
| Paroisse de Morges + communes de St-Saphorin et de Colombier | 3,5 + 0,5 EPT |
| Paroisse de Lonay-Préverenges + communes de Vullierens, Aclens et Romanel | 2,5 + 0,5 EPT |
| Paroisse du Pied du Jura + commune de Clarmont | 2 EPT |

Il n'est par contre pas envisageable que cette manœuvre dispense les deux paroisses en question de participer aux efforts de diminution de dotations demandés à la région à horizon 2018. Le Conseil synodal a toujours répété que la question de la dissolution de la paroisse de Colombier-Vullierens ne devait pas être traitée de manière conjointe avec la problématique de diminution des dotations à horizon 2018.

Le Conseil synodal regrette que les deux questions aient été liées et qu'elles aient conduit le conseil régional dans une impasse, tant en ce qui concerne la dissolution de la paroisse de Colombier-Vullierens qu'en ce qui concerne le projet de répartition des dotations à horizon 2018 à soumettre au Conseil synodal.

Après de nombreux contacts, le Conseil synodal a été informé le 7 avril 2011 qu'aucune solution satisfaisante n'avait été trouvée pour résoudre dans un même élan les deux problématiques. En se résolvant à distinguer les deux problèmes, le conseil régional a demandé au Conseil synodal de trancher et de préavisier sur la question de la dissolution de la paroisse de Colombier-Vullierens pour le Synode de juin 2011, de manière à ce que l'organisation de la desserte paroissiale des communes de l'actuelle paroisse de Colombier-Vullierens puisse être organisée par la région au départ du pasteur Marc Lennert, en été 2011.

L'avenir de Vullierens

Avant de finaliser le présent rapport, le Conseil synodal a tenu à rencontrer le conseil paroissial de Lonay-Préverenges, ce qui a pu être fait le 13 avril 2011 en présence d'une délégation du conseil régional.

Il est très clairement ressorti de cette séance que la paroisse de Lonay-Préverenges était totalement acquise à intégrer les communes d'Aclens et de Romanel, voisines de celle de Bremblens, mais que c'est l'intégration de la commune de Vullierens, légèrement plus en retrait et dotée d'une cure, qui lui posait problème sans l'octroi de forces ministérielles supplémentaires.

- Si l'intégration de la commune de Clarmont à la paroisse du Pied du Jura n'était pas remise en question
- Si l'intégration des communes de Colombier et de St-Saphorin (future commune d'Echichens) à la paroisse de Morges n'était pas remise en question,
- Si enfin l'intégration des communes d'Aclens et de Romanel à la paroisse de Lonay-Préverenges était acquise,
- Alors l'attention devait se porter sur la commune de Vullierens.

Ne pouvant se résoudre à trancher sans réunir une dernière fois tous les partenaires, le Conseil synodal a négocié avec le bureau du Synode et la commission d'examen un délai supplémentaire pour la remise de son rapport afin de pouvoir convoquer une table ronde le 2 mai 2011 à Vullierens. Le Conseil synodal remercie le bureau du Synode et les membres de la dite commission pour leur compréhension. Il remercie également toutes les personnes qui se sont mobilisées une fois encore

pour décortiquer la situation et esquisser un consensus.

Après un rappel historique, les différents groupes représentés ont pu répondre à la question : « Compte tenu de tout ce qui vient d'être résumé et de votre point de vue, dans quelle paroisse voyez-vous le mieux la commune de Vullierens ? ».

- Les représentants d'Aclens-Romanel ont souligné l'importance de maintenir les liens de l'ancienne paroisse de Vullierens et donc leur préférence à voir Vullierens avec eux dans la paroisse de Lonay-Préverenges.
- Les représentants de Colombier-St-Saphorin ont dit à la fois la difficulté à créer des liens entre les communes ces dernières années et en même temps leur proximité avec Vullierens et la facilité des voies de communications avec Morges, donc la possibilité de voir Vullierens avec eux dans la paroisse de Morges.
- Les représentants de Morges ont dit leur ouverture à accueillir la commune de Vullierens, mais également leur absence de réflexion pour la desserte d'une commune rurale excentrée.
- Les représentants de Lonay-Préverenges ont confirmé leur position, soit de pouvoir bénéficier de forces pastorales en suffisance pour développer une pastorale rurale sur le haut de la paroisse à partir de la cure de Vullierens, soit de renoncer à accueillir cette commune en son sein.
- Enfin le représentant de Vullierens a révélé toute la difficulté pour sa commune de faire un choix, tiraillée entre l'attraction urbaine de Morges, le passé paroissial et l'identité plus rurale des villages voisins (Aclens, Romanel, Bremblens), et la logique du groupement scolaire de Cossonay, tout en exprimant finalement une très légère préférence à la solution morgienne en regard des voies de communications notamment.

L'analyse du Conseil synodal

Le processus:

La difficulté du processus et la complexité à trouver des solutions satisfaisantes pour toutes les parties confirment probablement les difficultés de l'actuelle paroisse de Colombier-Vullierens à trouver son identité ces dix dernières années, et donc la nécessité de sa dissolution.

La demande unanime de la paroisse de sa dissolution, le départ annoncé du pasteur Marc Lennert en été 2011, la réorganisation en cours découlant de la fusion des régions et le processus de réduction des dotations à horizon 2018 nécessitent d'opérer ces changements progressivement de dès l'été 2011.

L'impossibilité de trouver un consensus sur le terrain malgré tous les efforts entrepris implique que le Conseil synodal puis le Synode assument leurs responsabilités, conformément à notre règlement ecclésiastique.

La situation:

Comme déjà exprimé, des solutions de consensus ont été trouvées pour les communes de Clarmont, d'Aclens, de Romanel, de Colombier et de St-Saphorin. Reste en suspens la question de Vullierens, avec une option de la base plutôt en faveur de la solution morgienne en regard de la soirée du 2 mai 2011.

A court terme, la solution de facilité semble bien être de rattacher la commune de Vullierens à la paroisse de Morges. La majorité des acteurs auraient la satisfaction d'avoir été entendu.

Pourtant, le Conseil synodal se doit non seulement d'être à l'écoute de la base paroissiale, mais également de veiller « au développement de la vie spirituelle et communautaire de l'Eglise », c'est à dire dans ce cas, de veiller à proposer la solution qui lui paraît la mieux à même d'assumer la mission de l'Eglise au service de tous dans cette partie de pays.

Dès lors, le Conseil synodal a décidé à l'unanimité de demander au Synode le rattachement de la commune de Vullierens à la paroisse de Lonay-Préverenges pour les raisons suivantes :

- la prise en compte de l'attachement historique des villages d'Aclens, de Romanel et de

Vullierens dans l'ancienne paroisse de Vullierens

- la perspective de développement d'une pastorale rurale adéquate sur l'ensemble du haut de la paroisse de Lonay-Préverenges à partir de la cure de Vullierens
- la meilleure perspective d'utilisation de la cure de Vullierens et des locaux paroissiaux attenants dans le cadre de cette dynamique paroissiale
- le maintien d'un meilleur équilibre de la taille des grandes paroisses de la région

et non pas le rattachement à la paroisse de Morges pour les raisons suivantes :

- le risque de voir la petite commune de Vullierens satellisée en marge des deux grandes communes de Morges et d'Echichens
- la difficulté d'intégration d'une petite commune rurale excentrée dans une grande paroisse urbaine.

Mesures d'accompagnement

Le Conseil synodal se réjouit de la volonté exprimée par la paroisse de Lonay-Préverenges de développer une pastorale rurale adéquate sur l'ensemble du haut de la paroisse de Lonay-Préverenges à partir de la cure de Vullierens pour autant qu'elle dispose des forces nécessaires.

Dans cette perspective, le Conseil synodal a décidé de surseoir jusqu'en 2017 à une économie d'un demi-poste demandée à la région d'ici 2014, cela de manière à permettre à la paroisse agrandie de disposer pendant 5 ans au moins de 3 EPT, et ce quel que soit le projet régional de réduction de dotations qui sera soumis au Conseil synodal par la région pour ratification ces prochains mois.

Le Conseil synodal demandera par ailleurs à l'ORH de mettre les postes à repourvoir dans la paroisse de Lonay-Préverenges dans la liste des quelques postes à repourvoir en priorité.

Le Conseil synodal espère vivement que les mesures proposées permettront au conseil paroissial et aux ministres de Lonay-Préverenges de sentir que leurs demandes ont été prises en compte, sans pour autant que la paroisse soit dispensée des efforts d'économies auxquels toute l'Eglise est appelée à participer.

Conclusion

Sur la base du présent rapport, reconnaissant à l'égard de tous les acteurs ecclésiaux qui ont ménagé ni leur temps ni leurs efforts sur ce dossier délicat, et conscient que la décision proposée n'est pas le fruit d'un consensus complet de la base, le Conseil synodal recommande vivement au Synode d'accepter les résolutions suivantes :

Le Synode décide

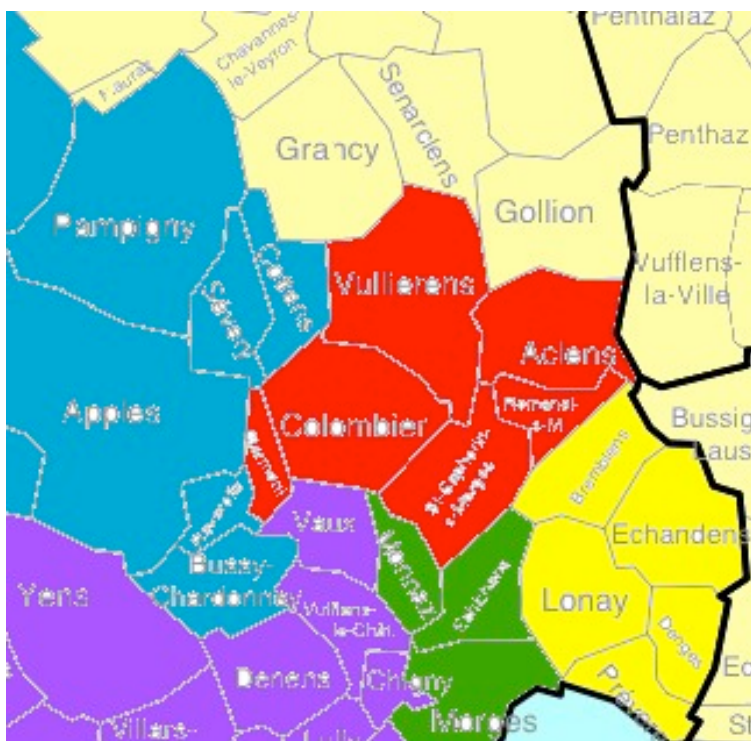
- **de la dissolution de la paroisse de Colombier-Vullierens**
- **du rattachement des trois communes de Vullierens, Romanel et Aclens à l'actuelle paroisse de Lonay-Préverenges**
- **du rattachement des communes de Colombier et de St-Saphorin à la paroisse de Morges**
- **du rattachement de la commune de Clarmont à la paroisse du Pied du Jura**

avec effet au 01.01.2012.

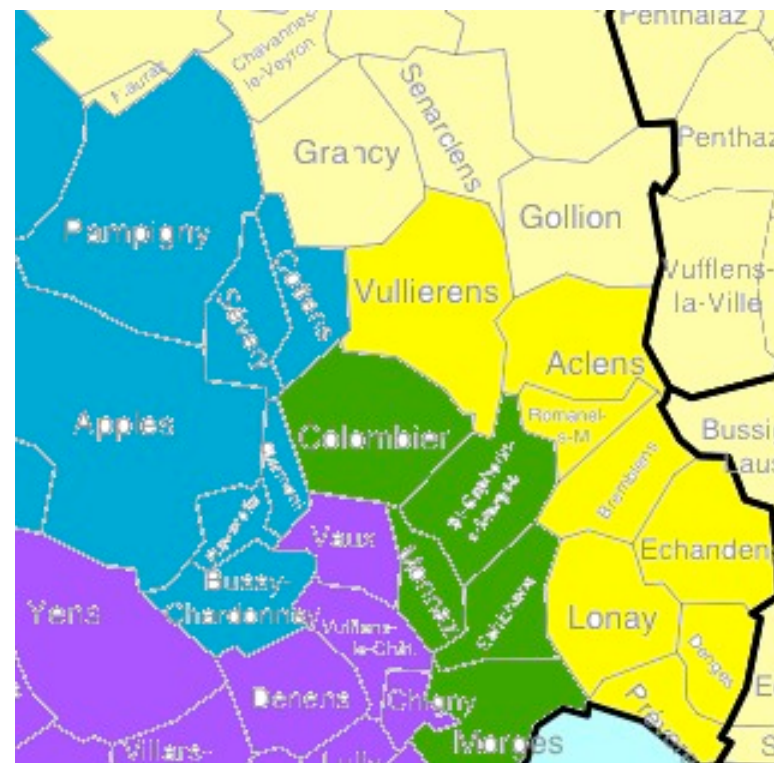
Paroisses résultant de la dissolution de Colombier-Vullierens

| Paroisse | Communes | Temples | Cures | Surface | Habitants | Protestants | % Prot. | MP 2010 | Hab/MP |
|-------------------|----------|---------|-------|---------|-----------|-------------|---------|---------|--------|
| Lonay-Préverenges | 8 | 8 | 3 | 2650 ha | 13023 | 5474 | 42 % | 3 | 1824 |
| Morges | 5 (2) | 4 | 1 | 1710 ha | 17080 | 6498 | 38 % | 4 * | 1624 |
| Pied du Jura | 11 | 10 | ? | 8808 ha | 6234 | 3627 | 58 % | 2 | 1813 |

Actuelle paroisse de Colombier-Vullierens avec ses six communes



Proposition de répartition des communes sur les trois paroisses voisines



* de fait, la dotation de la paroisse de Morges, de 3.5 EPT avant l'intégration de deux villages, ne sera pas augmentée à 4 EPT, ceci de manière à absorber directement un 0.5 EPT de diminution de la dotation régionale.